Merci d’appuyer le projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais.* Voici un modèle de lettre que vous pouvez utiliser pour écrire aux vos sénateurs afin de lui recommander de soutenir cette importante loi.

Pour vous orienter dans la rédaction, nous avons indiqué (surtout **en caractères gras**) certains messages clés que nous croyons nécessaires d’inclure. Nous avons également indiqué à différents endroits les passages où vous pouvez personnaliser votre lettre, avec des suggestions (*en italiques*) qui peuvent vous aider. Si vous le pouvez, utilisez un document à en-tête de votre entreprise pour que votre lettre se démarque. N’oubliez pas : le plus important, c’est d’expliquer aux vos sénateurs pourquoi le projet de loi C-280 est si important pour VOUS, votre entreprise et votre collectivité.

**Si vous avez des questions ou besoin d’aide pour rédiger votre lettre, n’hésitez pas à** [**nous écrire**](https://protectproducesales.ca/fr/pourquoi-avons-nous-besoin-du-projet-de-loi-c-280/)**.**

-----

L’HONORABLE [NOM DU SÉNATEUR]

SÉNATEUR, [NOM DE LA PROVINCE, TERRITOIRE]

SÉNAT DU CANADA

OTTAWA, ONTARIO K1A 0A4

[DATE]

Sénateur XXX,

Je vous écris à titre de [TYPE D’ENTREPRISE, p. ex. cultivateur/emballeur/petite entreprise] de votre circonscription pour vous demander de soutenir le secteur des fruits et légumes de votre collectivité et de l’ensemble du Canada au sujet d’un enjeu important qui le concerne. **Je vous demande instamment de voter en faveur du projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais.***

* *INSÉREZ LA DESCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE (p. ex. paragraphe passe-partout sur l’entreprise)*
* *DÉCRIVEZ LE PROBLÈME – QU’EST-CE QUI MANQUE? Vous pouvez utiliser un des exemples ci-dessous, le personnaliser ou créer votre propre texte.*

*1er exemple : « La culture, la récolte, l’emballage et la commercialisation des fruits et légumes comportent énormément de risques. Je dois assumer des coûts initiaux considérables, mais le paiement ne vient que beaucoup plus tard. Mon entreprise doit effectivement attendre XXXX avant de recevoir le paiement pour des produits périssables souvent consommés depuis longtemps. »*

*2e exemple : « La chaîne d’approvisionnement en fruits et légumes frais est complexe et nous devons consentir un investissement initial considérable, en temps et en argent, pour approvisionner les collectivités en aliments nutritifs de façon fiable et sécuritaire. Parallèlement, nos frais généraux et nos coûts d’investissement ne cessent d’augmenter et le rendement de ces investissements doit attendre la perception du paiement, souvent longtemps après que le produit a été vendu et consommé. »*

*3e exemple : « Mon entreprise est constamment soumise à un grave risque financier en raison du manque de protection contre les pertes encourues à la suite de la faillite d’un acheteur. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les perturbations constantes dans la chaîne d’approvisionnement menacent davantage notre sécurité alimentaire et, à long terme, la viabilité économique du secteur des fruits et légumes frais. »*

* *SI POSSIBLE, DONNEZ UN EXEMPLE PRÉCIS DES EFFETS DE CES RISQUES OU DIFFICULTÉS SUR VOTRE ENTREPRISE.*

**Malheureusement, la *Loi sur la faillite et l’insolvabilité* n’offre aucune protection efficace aux producteurs et aux vendeurs de fruits et légumes frais, en raison de la grande périssabilité de nos produits et des longs délais de paiement qui caractérisent le secteur.**

* *SI VOUS VENDEZ À DES ACHETEURS DES ÉTATS-UNIS, VOUS POURRIEZ AJOUTER LES PARAGRAPHES SUIVANTS, À PROPOS DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES PRODUITS PÉRISSABLES (PACA).*

Contrairement à ce qui se passe au Canada, les producteurs et vendeurs de fruits et légumes frais des États-Unis bénéficient d’une protection contre les pertes subies lorsqu’un acheteur fait faillite, en vertu d’un mécanisme inscrit dans la *Perishable Agricultural Commodities Act* (PACA). Les producteurs et vendeurs canadiens avaient autrefois un accès préférentiel à cette protection lorsqu’ils faisaient affaire avec des clients américains, mais, comme le Canada n’offre pas de protection semblable, le département de l’Agriculture des États-Unis a révoqué cet accès.

*INSÉREZ UN EXEMPLE DES RÉPERCUSSIONS QU’A EUES SUR VOUS CETTE ABSENCE DE RÉCIPROCITÉ D’ACCÈS À LA PACA. Vous pouvez utiliser un des exemples ci-dessous, le personnaliser ou créer votre propre texte.*

*1er exemple : « Aujourd’hui, si un acheteur américain fait faillite et n’est plus en mesure de payer des fournisseurs comme nous, une entreprise canadienne doit souscrire une caution égale à deux fois la valeur des fruits et légumes pour pouvoir déposer une plainte officielle en vertu de la PACA. Ces coûts sont tout simplement exorbitants pour nous. »*

*2e exemple : « Pour la majorité des entreprises canadiennes du secteur des fruits et légumes, il est parfois très difficile, voire impossible, de trouver l’argent nécessaire pour déposer une réclamation en vertu de la PACA. Ainsi, non seulement pouvons-nous être contraints de renoncer à réclamer la valeur de nos produits, mais, en tant que Canadiens, nous avons un net désavantage concurrentiel quand il s’agit de vendre à notre principal partenaire commercial. »*

*3e exemple : « J’ai récemment perdu XXXX $ sur un chargement de XXXX vendu aux États-Unis. Juste pour essayer de recevoir le paiement pour mes fruits et légumes, j’aurais dû déposer une caution valant deux fois leur valeur. Comme je n’avais pas suffisamment de fonds pour déposer cette double caution, j’ai dû me résigner à accuser la perte. »*

**Le projet de loi C-280, émanant du député Scot Davidson, établirait un mécanisme de protection financière essentiel pour les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais du Canada afin d’aider à garantir le paiement dans le cas de la faillite d’un acheteur, sous la forme d’une fiducie réputée qui fonctionnerait de façon semblable au modèle de la PACA, qui a fait ses preuves aux États-Unis. La création d’une fiducie réputée n’imposerait aucun coût supplémentaire au gouvernement, mais contribuerait à faire en sorte que les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais puissent continuer à soutenir les économies locales du pays et à fournir des fruits et légumes frais aux Canadiens, sans mettre leur gagne-pain en jeu.**

* *INSÉREZ UNE CONCLUSION QUI EXPLIQUE POURQUOI LE PROJET DE LOI C-280 EST SI IMPORTANT POUR VOUS. Vous pouvez utiliser un des exemples ci-dessous, le personnaliser ou créer votre propre texte.*

*1er exemple : « Surtout après les difficultés vécues ces dernières années, les Canadiens veulent et méritent la tranquillité d’esprit qui vient de l’assurance d’un approvisionnement alimentaire sûr. » Mais pour vraiment leur offrir cette sécurité, ceux et celles qui cultivent et vendent des fruits et légumes frais doivent aussi avoir l’assurance d’être payés pour leurs produits hautement périssables. »*

*2e exemple : « Je ne peux plus me permettre les risques que comporte l’absence de protection financière, et le secteur canadien des fruits et légumes non plus. »*

*3e exemple : « Entre la pandémie et les profondes perturbations de la chaîne d’approvisionnement que nous subissons depuis quelques années, la viabilité à long terme de nombreuses entreprises canadiennes de fruits et légumes frais est sérieusement menacée. Le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour protéger ce secteur essentiel. »*

**À titre de [*PRODUCTEUR / AUTRE TYPE D’ENTREPRISE*] de votre région, je vous écris pour vous demander de voter en faveur du projet de loi C-280, visant à créer une fiducie réputée pour les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais du Canada.**

Pour de plus amples renseignements sur cet important enjeu et le projet de loi C-280, veuillez visiter le [protectproducesales.ca](https://protectproducesales.ca/fr/accueil/).

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

[SIGNATURE]

C.c.

Scot Davidson, député de York-Simcoe (scot.davidson@parl.gc.ca)

L’honorable Michael MacDonald, Sénateur de la Nouvelle-Écosse (michael.macdonald@sen.parl.gc.ca)

Ron Lemaire, président, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (rlemaire@cpma.ca)